

## MEMO

**À :** Clubs et Régions  
**De :** Anne Desjardins – Coordonnatrice secteur Clubs et Régions  
**Date :** Le 16 février 2015  
**Objet :** Spectacle de fin d'année

C'est le temps des spectacles et nous savons que plusieurs clubs sont en pleine préparation.

Nous en profitons donc pour vous informer que **tout patineur** qui participe à votre spectacle doit être membre en règle de Patinage Canada. Ce règlement s'applique même pour les personnes invitées à accompagner les patineurs lors d'un numéro de spectacle (valse ou autre). Vous devez donc inscrire tous les participants auprès de Patinage Canada avant leur première présence sur la glace.

De plus, il est à noter qu'à cause de la réglementation de Patinage Canada sur le port du casque, ces personnes invitées doivent avoir obtenues minimalement un niveau 5 du programme Patinage Plus, autrement ils doivent porter le casque de sécurité réglementaire lors de toutes leurs présences sur la glace, y compris lors de la ou des représentation(s) de votre spectacle. Un entraîneur du club peut procéder à l'évaluation des patineurs invités si nécessaire.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.



Anne Desjardins